

5 Nombre de dossiers suivis par ce bureau

Missions de tenue complète | | | | |

Missions d'établissement des comptes annuels | | | | |

Missions de révision comptable | | | | |

Autres missions (à préciser ci-dessous) | | | | |

- ▶
- ▶
- ▶
- ▶
- ▶
- ▶

TOTAL | | | | |

6 Mention de l'existence de ce bureau dans les polices d'assurance RCP¹ Oui Non

LISTE DES PIECES A RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

- 1** Une photo d'identité collée dans le cadre photo de la page 1 du présent questionnaire.
- 2** Copie du bail des locaux.
- 3** Engagement de responsabilité ordinaire [ANNEXE 3.3].
- 4** Attestation justifiant que ce bureau est couvert par votre contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle.

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Fait à le | | | | |

Signature :
(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "certifié exact")

¹ Cochez la case correspondante.

OBLIGATIONS FINANCIERES DU FUTUR MEMBRE DE L'ORDRE**EXERCICE DE LA PROFESSION SOUS LE REGIME BNC****Cotisations**

- ◆ Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables (cf. au dos)
- ◆ caisse d'allocations familiales
- ◆ caisse d'assurance maladie (caisse mutuelle des professions libérales)
- ◆ CAVEC (retraite vieillesse)
- ◆ taxe professionnelle
- ◆ assurance responsabilité civile professionnelle
- ◆ possibilité de s'inscrire à une association agréée

EXERCICE DE LA PROFESSION A TITRE DE SALARIE UNIQUEMENT**Cotisations**

- ◆ Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables (cf. au dos)
- ◆ CAVEC (retraite vieillesse)

GERANT OU PRESIDENT D'UNE SOCIETE D'EXPERTISE (A TITRE EXCLUSIF)**Cotisations**

- ◆ Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables (cf. au dos)
(à titre personnel et au nom de la société)
- ◆ CAVEC (retraite vieillesse)
- ◆ assurance responsabilité civile professionnelle

Sur la rémunération

- ◆ cotisations identiques à celles des salariés

**ACTIVITE MIXTE
(SOUS LE REGIME BNC & SALARIE D'UNE SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE)****Au titre de l'activité
sous le régime BNC**

- ◆ Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables (cf. au dos)
- ◆ caisse d'allocations familiales
- ◆ caisse d'assurance maladie (caisse mutuelle des professions libérales)
- ◆ CAVEC (retraite vieillesse)
- ◆ taxe professionnelle
- ◆ assurance responsabilité civile professionnelle
- ◆ possibilité de s'inscrire à une association agréée

Sur la rémunération salariale

- ◆ cotisations identiques à celles des salariés

Les cotisations professionnelles indiquées ci-dessus et pour chaque régime d'activité sont obligatoires.

Adresse des organismes ci-dessus :

- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin : 18, rue de Berne - 67092 STRASBOURG Cedex
- Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin : 26, avenue Robert Schuman - 68084 MULHOUSE Cedex
3A, place de la Mairie - 68000 COLMAR
- CAVEC : 21, rue de Berri - 75403 PARIS Cedex 8
www.cavec.org

COTISATIONS ORDINALES

Les barèmes des cotisations 2012 ont été fixés par le Conseil régional d'Alsace de l'Ordre des experts-comptables lors de sa session du 19 décembre 2011.

experts-comptables indépendants¹

cotisation fixe ² :	1 009,00 €
cotisation fixe - 1 ^{ère} année d'inscription (66,67% de remise)	341,60 €
cotisation fixe - 2 ^e année d'inscription (33,33% de remise)	675,40 €
cotisation proportionnelle :	166,00 €

experts-comptables salariés¹

cotisation fixe ² :	1 009,00 €
cotisation fixe - 1 ^{ère} année d'inscription (66,67% de remise)	341,60 €
cotisation fixe - 2 ^e année d'inscription (33,33% de remise)	675,40 €

sociétés d'expertise comptable³

cotisation fixe :	981,00 €
cotisation fixe - établissement principal des sociétés unipersonnelles (50% de remise)	490,50 €
cotisation proportionnelle :	163,00 €

sociétés de participation d'expertise comptable³

cotisation fixe :	1 001,00 €
cotisation fixe - établissement principal des sociétés unipersonnelles (50% de remise)	500,50 €
cotisation proportionnelle :	166,00 €

experts-comptables stagiaires - régime 1981

cotisation fixe :	126,00 €
-------------------	----------

COTISATIONS A LA CAVEC

La circulaire DSS/5B/2005/396 du 25 août 2005, émanant de la Direction de la Sécurité Sociale, relative au financement de prestations complémentaires de retraite et de prévoyance, prévoit clairement (page 5) que les contributions de retraite complémentaire obligatoire des employeurs versées à la CAVEC en application de l'article L642-4 CSS sont désormais clairement exclues de l'assiette des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS, à hauteur du pourcentage prévu par le décret.

Ainsi, la prise en charge par un cabinet d'expertise comptable d'une partie de la cotisation de l'expert-comptable salarié à la CAVEC, selon les modalités prévues par le décret du 27 mai 2004, est exclue de l'assiette des cotisations sociales, de la CGS et de la CRDS.

¹ La cotisation fixe des experts-comptables inscrits au cours de l'année est calculée au prorata temporis (par trimestre entamé).

² Dont 8,00 € de cotisation pour le financement de la Bibliothèque.

³ La cotisation fixe des sociétés inscrites au cours de l'année est calculée au prorata temporis (par trimestre entamé).

ENGAGEMENT DE RESPONSABILITE ORDINALE
responsabilité ordinaire assurée par le possesseur du cabinet lui-même
(modèle à reproduire sur le papier à en-tête du cabinet)

Je soussigné(e)

NOM

Prénom

Adresse

.....

sollicitant l'inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables du bureau secondaire sis :

Adresse

.....

m'engage à assurer personnellement une direction effective de ce bureau qui me permette, compte tenu de la structure et des procédures internes du cabinet et dudit bureau, d'avoir la maîtrise des dossiers et d'y exercer le contrôle du fonctionnement dans le cadre des règles édictées par l'Ordre.

J'accepte toute mesure de contrôle du caractère réel et suffisant de cet engagement, qui pourrait être effectué à

l'initiative du Conseil régional de l'Ordre de (*région du cabinet principal*) :

.....

et le cas échéant, du Conseil régional de l'Ordre de (*région du cabinet secondaire*) :

.....

Fait à le

Signature :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")

ENGAGEMENT DE RESPONSABILITE ORDINALE

responsabilité ordinale assurée par un membre de l'Ordre salarié du possesseur du bureau
(modèle à reproduire sur le papier à en-tête du cabinet)

Je soussigné(e) (*le membre de l'Ordre salarié*)

NOM

Prénom

expert-comptable salarié du cabinet :

Nom du cabinet

Adresse principale

m'engage à assurer personnellement une direction effective du bureau secondaire de ce cabinet sis :

Adresse du bureau secondaire

qui me permette, compte tenu de la structure et des procédures internes du cabinet et dudit bureau, d'avoir la maîtrise des dossiers et d'exercer le contrôle du fonctionnement dans le cadre des règles édictées par l'Ordre.

J'accepte toute mesure de contrôle du caractère réel et suffisant de cet engagement, qui pourrait être effectué à

l'initiative du Conseil régional de l'Ordre de (*région du cabinet principal*) :

et le cas échéant, du Conseil régional de l'Ordre de (*région du cabinet secondaire*) :

Fait à le

Signature du membre de l'Ordre salarié :
(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Signature du membre de l'Ordre possesseur du bureau :
(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")